

« Ubisoft va vous empêcher de jouer à certains jeux achetés « à vie » (MAJ) »

vendredi 19 août 2022



Ubisoft va supprimer discrètement des titres pour lesquels des joueurs ont dépensé de l'argent.

Quelques jours seulement après que Sony ait annoncé la suppression de certains contenus achetés « à vie », la question de la propriété et de la durabilité des jeux digitaux revient.

Dans la liste : Assassin's Creed, Far Cry 3... Des jeux avec des fortes composantes de joueur en solo, et pourtant certains d'entre eux ne pourront plus être lancés.

La question de la propriété d'un produit digital à nouveau soulevée :

« Notez que ce titre ne sera plus accessible à partir du 1er septembre 2022 » stipule le message Steam qui précise que c'est « à la demande de l'éditeur ». Les joueurs PC ayant acheté ces jeux majoritairement solo ne pourront donc plus les lancer à cette date fatidique.

Est-ce que la fin des services en ligne de ces jeux mérite que celles et ceux qui les ont

acheté ne puissent même plus avoir accès au contenu hors ligne ? Telle est la question.

Ainsi la question de la propriété réelle d'un produit numérique est de nouveau soulevée.

Source :

- Gameblog, « Ubisoft va vous empêcher de jouer à certains jeux achetés « à vie » (MAJ) », Tiny_Ellie, 12/07/2022